

Nos pratiques, nos modèles, nos concepts

- **Dans votre pratique de la médiation familiale, quelle place occupent la déontologie et l'éthique ?**

Pas de doute, la première appréciation est une accumulation de terme évoquant l'importance fondamentale de la déontologie et de l'éthique : primordiale, essentielle, place centrale, primordial, centrale, permanente, prépondérante, majeure...

Ces termes englobent la pratique « valeur constante », « fondement de ma pratique », référence », « organisent ma pratique », « discipline », la posture « colonne vertébrale », le cadre « cadre de travail », et le métier « fondatrice de notre profession », « cœur de métier ».

A quoi servent-elles ? La dimension de « repère » est marquée pour le médiateur familial moins comme des règles à appliquer que pour ce qu'elles rendent possible : « constante vigilance », « discipline de chaque instant », « questionnement régulier », « interroge notre posture », rester centré », « modèles pour développer sa propre manière d'exercer ».

L'éthique et la déontologie ont leur importance aussi pour les personnes, elles « sécurisent l'espace de médiation pour les personnes ».

- **Quels supports utilisez-vous ?**

Les documents supports sont les « principes déontologiques du CNCMF », le code déontologie de l'APMF et le livret éthique de la pratique » et la « lecture d'ouvrages ».

- **Quelles sont les instances, les groupes, où vous pouvez évoquer la question éthique au cœur de votre pratique ?**

L'autre support est constitué par les échanges au cours de l'analyse de la pratique », « les rencontres APMF », « les questionnements entre collègues », avec les partenaires » et d'une manière plus générale « supervision, colloque, formations, réunions » « avec mes pairs familiaux ou non ».

- **Avez-vous une question particulière à poser aux intervenants ?**

- L'expérimentation de la TMFPO « respecte-t-elle vraiment ces questions éthiques ? »,
- de même « les derniers textes sur la liste des médiateurs » « ne sont-ils pas « une atteinte aux fondamentaux et à l'éthique de la médiation familiale et à la reconnaissance du DEMF comme gage d'une approche éthique de la médiation ? »
- Que diriez-vous de l'aspect -responsabilité pour autrui- de l'éthique ?
- Quelle est la démarche de l'APMF vis-à-vis du respect des principes éthiques et les règles déontologiques ?
- Remarque : « dans les formations courtes à la médiation, les médiateurs ne peuvent percevoir suffisamment ce socle éthique et l'intégrer dans leur posture »